

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

CHANGEMENTS AUX MODALITÉS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS Les appareils réfrigérants et de climatisation ne sont plus acceptés

Granby, 16 septembre 2021 – Les appareils réfrigérants et de climatisation ne sont plus acceptés à la collecte des encombrants, et ce, dès la prochaine collecte prévue en octobre. Les citoyens doivent désormais les acheminer aux écocentres.

Ce changement de modalité fait écho à la modification faite par le gouvernement du Québec au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* qui vise à inclure les appareils ménagers et de climatisation au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). En somme, les fabricants de gros électroménagers sont désormais contraints d'établir un programme de récupération de leurs produits en fin de vie. En Haute-Yamaska, les points de dépôt officiel de ce nouveau programme sont les écocentres.

À terme, l'objectif de ce nouveau programme est d'augmenter le taux de valorisation de ces appareils et, plus particulièrement, de permettre une récupération responsable des halocarbures (fréon et CFC).

« Les halocarbures présents dans les circuits de refroidissement et dans la mousse isolante des appareils de réfrigération sont des gaz à effet de serre extrêmement puissants et nocifs pour l'environnement! En apportant ces appareils aux écocentres, la population peut être assurée que ces gaz seront traités de façon écoresponsable et sécuritaire », explique Mme Valérie Leblanc, directrice du Service de gestion des matières résiduelles de la MRC.

Les appareils visés et qui ne seront plus ramassés via la collecte des encombrants sont notamment les réfrigérateurs, les congélateurs, les celliers réfrigérants, les refroidisseurs à vin, les distributeurs d'eau, les climatiseurs, les thermopompes et les déshumidificateurs.

La prochaine et dernière collecte des encombrants de l'année aura lieu en octobre. Pour consulter la liste complète des matières acceptées à la collecte des encombrants ou aux écocentres, consultez le site Web GENEDEJETER.COM.

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
glauzierhudon@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2276

